



ASSOCIATION Le RADO-Versoix

Centre de rencontres

Chemin César-Courvoisier, 1

CH - 1290 Versoix

Tél : 022 755.47.11

Courriel : cr.lerado@fase.ch

Site internet : www.lerado.ch

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU RADO

Entre : désigné comme **responsable** (personne majeure)

(* champs obligatoires)

*Nom: *Prénom:

*Rue: *No:

*CP: *Ville:

*Téléphone: *Mobile:

Et : **L'association du Centre de Rencontres le Rado-Versoix**

Date d'utilisation :

Date de prise des clés : Date de restitution des clés :

- ❖ Frais de location: CHF
- ❖ Type d'utilisation:
- ❖ Nombre de participants (maximum 50):

Le responsable a pris connaissance des **conditions de mise à disposition** (au verso) et s'engage à les faire respecter. En cas de non respect, il affirme en assumer la pleine responsabilité.

Le responsable paie **les frais de location** et verse la **caution** au plus tard, à la **remise des clés**.

Le responsable prendra les dispositions nécessaires afin de ne pas gêner le voisinage.

*Versoix, le *20

Pour le Rado-Versoix

*Le locataire responsable

.....

.....

*La Ville-de-Versoix

.....

Le Centre de rencontres le Rado-Versoix est une association sans but lucratif rattachée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Son action est rendue possible grâce aux subventions du canton de Genève et de la commune de Versoix

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

1. Les frais de location sont de Frs 100.- pour les résidents de la commune de Versoix et de CHF 200.- pour les résidents d'autres communes.
2. Le responsable se présentera au rendez-vous fixé avec l'animateur pour la remise des clés et pour faire un état des lieux.
3. **La caution demandée est de CHF 200.-** et sera entièrement encaissée en cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses ci-mentionnées.
4. En cas de perte des clés, le responsable s'engage à supporter la totalité des frais de changement de serrures.
5. Les locaux et le terrain alentour sont placés sous la responsabilité et le contrôle du signataire du présent contrat.
6. Les locaux sont non fumeurs.
7. **La consommation d'alcool est strictement interdite aux mineurs.**
8. Les locaux ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins lucratives.
9. Les locaux et le terrain devront être rendus propres.
10. Pour les locations le samedi:
 - **À 22h00, le son devra être diminué** afin de ne pas déranger le voisinage.
 - **À 01h00 du matin, les locaux devront être libérés** de leurs occupants.
 - **Les rangements et le nettoyage** devront être fait pour le **dimanche à 12h00 au plus tard.**Pour les locations le dimanche:
 - **À 22h00, les locaux** devront être **libérés** de leurs occupants et **entièrement nettoyés.**
11. Tout dégat constaté sera facturé.
12. Au moment de la fermeture, le responsable doit s'assurer que toutes les fenêtres et portes soient fermées et les lumières éteintes.
13. En cas de non observation des présentes conditions, les responsables du RADO se réservent le droit de ne plus mettre à disposition les locaux et d'exiger une indemnité au signataire.

Téléphone

Il n'y a pas de cabine téléphonique au Rado. Il faut se munir d'un téléphone portable privé.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Pascal Gentet, animateur, au 022 779 22 76.

Déchets

À déposer dans les points de récupération de la commune.

Bouteilles vides en verre

À déposer dans les endroits spécifiques pour la récupération.